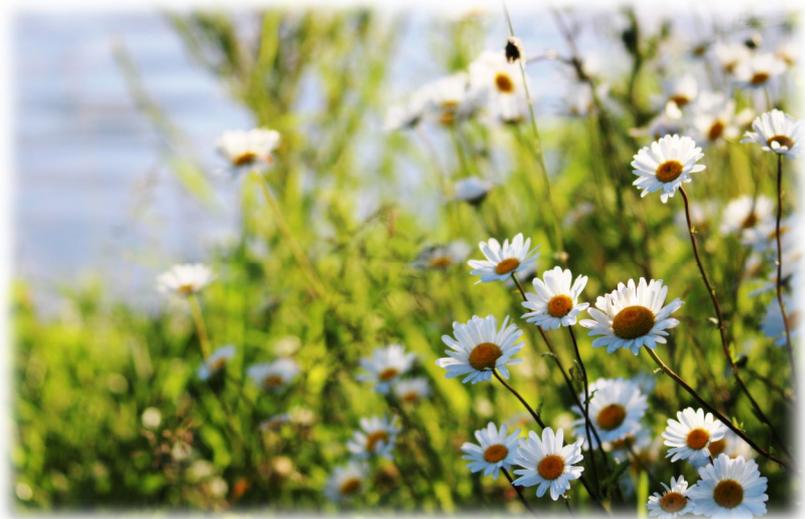




LES ÉCHOS de Nuaille

www.nuaille.com



N° 8 - JUIN 2017

Le Mot du Maire

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2017 de la commune le 24 mars dernier. Ce budget élaboré avec prudence et attention, atteste notre volonté de limiter l'augmentation de la dette de la collectivité, tout en conservant un réel niveau de service public et d'équipements pour les Nuailleis.

Celui-ci se décline de la manière suivante :

Budget primitif de fonctionnement 2017 : 1 081 000,00€

Budget primitif d'investissement 2017 : 709 000,00€

Pour générer des recettes supplémentaires, le seul levier pour une commune est la fiscalité. C'est toujours une décision difficile à prendre mais néanmoins nécessaire. Lors du conseil municipal du 24 mars 2017, une augmentation modérée de 1% des taux a été votée à l'unanimité.

Ainsi, en 2017, les taux de la fiscalité communale seront de :

- Taxe foncière sur le bâti : 22,01%

Soit + 0,22 par rapport au taux de 2016

- Taxe foncière sur le non bâti : 40,00%

Soit + 0,00 par rapport au taux de 2016

- Taxe d'habitation : 14,29%

Soit + 0,14 par rapport au taux de 2016.

Je vous invite à consulter le détail du budget 2017 dans les pages suivantes.

Pour rester dans des domaines peu réjouissant, je vous informe que la boulangerie « Pains et Délices » de Trémentines cessent leur activité sur Nuaille. Ainsi donc, après un peu plus d'un mois de fonctionnement (ouverture le 4 avril 2017), pendant lequel nous avons pu apprécier la qualité du pain et des pâtisseries, ils annoncent, le 5 mai, qu'ils n'ont pas réalisé le chiffre d'affaires escompté au départ, expliquant leur décision.

Nous sommes consternés par cette brutale décision qui nous semble un peu hâtive. Il est difficile d'admettre qu'un dépôt de pain, dans une commune de plus de 1500 habitants n'arrive pas à faire son chiffre d'affaires, malgré les conditions offertes par la municipalité.

La disparition de ce service essentiel, de consommation courante, causerait des difficultés pour tous nos concitoyens qui ne peuvent pas se déplacer comme les personnes âgées, les plus faibles... C'est aussi la perte d'un lieu convivial où il est agréable de se rencontrer, d'échanger.

Nous avons redoublé nos efforts à la recherche d'un autre boulanger car nous sommes convaincus que les Nuailleis ne sont pas ingrats, qu'ils sont attachés à leur village et qu'ils prendront conscience de la nécessité de préserver ce service de consommation courante et d'utilité publique.

Alors, nous souhaitons très fort qu'avec ce prochain boulanger, le dépôt ouvert uniquement le matin, connaîtra une fréquentation assidue. Un distributeur automatique sera aussi installé sur la place du Breuil Lambert.

Madame MURATI Marie-Thérèse, agent territorial à la mairie depuis 1999, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 23 avril dernier. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite. Elle est remplacée par Madame BÉRAUD Ludivine, retenue à l'issue des entretiens de sélection.

Le beau temps arrive, je vous souhaite un été agréable et reposant.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Marc MAUPPIN



» Urbanisme - Voirie

- Acceptation d'une délégation partielle du droit de préemption urbain de l'Agglomération du Choletais au profit de la commune de Nuillé, limitée aux zones d'habitat et mixtes.
- Abaissement du seuil de recours obligatoire à un architecte pour les projets de construction, fixé désormais à 150 m² de surface de plancher.
- Présentation du programme prévisionnel d'entretien paysager pour 2017.
- Le programme 2017 de maintenance préventive de l'éclairage public s'établira à 2 035,60 €.
- Contrôle visuel des poteaux d'incendie, réalisé par le SDIS, qui fait ressortir un certain nombre de réparations à prévoir.

» Communication - Culture

- Confection d'un DVD, remis à chaque élu, retraçant les principaux événements qui ont émaillé l'actualité communale en 2016.

» Bâtiments communaux - Environnement

- Réintégration, dans le patrimoine communal, du terrain de l'ancien écopoint, qui avait été mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Choletais.
- Acquisition par la commune de 2 modulaires, au prix de 3 800,00 €, destinés à être installés au Boulodrome, à usage de locaux pour le Pétanque Club de Nuillé.
- Sollicitation de la réserve parlementaire (sénateur) pour le programme d'effacement des réseaux prévu rue de la Libération, dont le coût des travaux, pour la commune, s'élève à 82 980,00 €.
- Lancement d'une consultation pour la vérification périodique des installations électriques, avec mise en concurrence simplifiée de 3 entreprises.
- Déploiement des compteurs Linky sur la commune de Nuillé, dont la prestation est assurée par ENEDIS.

» Vie associative - Jeunesse et Sports

- Reconduction, en juin 2017, de l'action pédagogique menée par l'école publique autour de la récupération du papier et du carton au moyen d'une benne installée sur le domaine public.

» Divers

- Installation d'un nouvel artisan boulanger, SARL Pains et Délices (Trémentines), après appel à candidatures lancé par la commune.
- Rattachement de la commune de Nuillé à la consultation organisée par le Centre de Gestion de Maine et Loire pour le contrat groupe relatif aux risques statutaires du personnel communal.
- Désignation de Monsieur Marc MAUPPIN, pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge auprès de l'Agglomération du Choletais.
- Montant total des restes à réaliser (reports 2016) : 179 500,00 €.
- Demandeurs d'emploi au **15 janvier 2017** :

Nombre de demandeurs	91	100 *
Hommes	36	47
Femmes	55	53
Indemnisables	69	84
Non indemnisables	22	16

(* Pour mémoire, au 15/01/2016)

» Urbanisme - Voirie

- Communication des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en Mairie et des décisions prises par Monsieur le Maire en matière de renonciation de droit de préemption urbain
- Campagne de sensibilisation, en partenariat avec le CPIE Loire Anjou, autour des herbes sauvages en milieu urbain, au moyen de panneaux d'information installés en différents endroits du centre-bourg.

» Bâtiments communaux - Environnement

- Mise à disposition des locaux de l'ancien cabinet médical pour recevoir l'activité de dépôt de pain attribuée à la SARL Pains et Délices, moyennant une contribution mensuelle de 150 €.
- Attribution du marché de la vérification périodique des installations électriques à la société QUALICONSULT, pour un montant de 925,00 € HT.
- Validation de la proposition de la société Charier, de réparation du beffroi de la chapelle de l'ancien presbytère. Coût HT : 1 574,00 €.
- On déplore, une nouvelle fois, des dégradations à l'intérieur des toilettes publiques.

» Vie associative - Jeunesse et Sports

- Examen des demandes de subventions parvenues en Mairie, sur lesquelles le conseil municipal aura à se prononcer à la prochaine séance de conseil municipal.

» Divers

- Approbation de la modification du tableau des effectifs, consécutivement à la promotion d'un agent technique et au recrutement d'un adjoint administratif.
- Examen et approbation des comptes de gestion et administratif 2016.

» Informations diverses

- Début des travaux de déploiement de la fibre optique, par l'opérateur Orange, sur le territoire de la commune.
- Démission du Président de l'association locale Familles Rurales, dont la gestion des activités va être reprise par la Fédération Départementale.
- Demandeurs d'emploi au **15 février 2017** :

Nombre de demandeurs	86	99 *
Hommes		
Femmes		
Indemnisables	34	48
Non indemnisables	52	51
	69	78
	17	21

(* Pour mémoire, au 15/02/2016)

Conseil Municipal du 24 Mars 2017

» Finances

- Affectation des résultats dans le cadre du budget primitif 2017.
- Examen et approbation du budget primitif 2017, qui s'établit, en dépenses et en recettes, à 1 081 000,00 € en ce qui concerne la section de fonctionnement et à 709 000,00 €, en ce qui concerne la section d'investissement ;
- Approbation des différentes délibérations d'ordre budgétaire et financière (fiscalité locale, participation école privée, fournitures scolaires, subventions associatives ...).

NOTA : un article spécifique figure dans le présent numéro.

» Divers

- Recours à un architecte - Monsieur Christophe Coppet, à Trémentines - pour le montage du dossier de demande de permis de construire des modulaires installés au boulodrome. Montant des honoraires : 930,00 € HT.
- Approbation pour la réalisation de travaux complémentaires à la restauration de la chapelle de l'ancien presbytère. Coût total HT : 5 921,16 €.
- Approbation des nouveaux termes de la délibération relative aux indemnités du Maire et adjoints.
- Mission de classement des archives communales attribuée au Département de Maine et Loire.
- Acquisition, auprès de l'Agglomération du Choletais, de la cabane de gardien de l'ancien écopoint, au prix de 300,00 €.

-> **Urbanisme - Voirie**

Communication des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées en Mairie et des décisions prises par Monsieur le Maire en matière de renonciation de droit de préemption urbain

- Versement d'un fonds de concours au SIEMML, pour le remplacement d'une lanterne endommagée, d'un montant de 683,15 € HT.

- Lancement d'une réflexion autour de la création d'un cheminement doux, en parallèle de la RD 200, en partenariat avec le Conseil Départemental de Maine et Loire.

- Le programme 2017 de taillage des haies est confié à la société Prest'Agri (Nuaillé), pour un coût TTC de 3 307,68 €.

- Les marchés de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement et de la réfection des chaussées de la rue des Bleuets et de la rue des Marguerites, ont été attribués respectivement à la société Charier TP Sud et à la société Eurovia, pour un montant total de 241 645,20 €. Une réunion publique sera proposée aux riverains le jeudi 1^{er} juin, à 18h 30, à l'Equipement Multi-services.

- Campagne de dératisation sur la commune effectuée le 26 avril dernier.

» **Communication - Culture**

- Reconduction des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), à l'attention des enfants de l'école publique, pour l'année scolaire 2017/2018. Les tarifs seront identiques à ceux de l'année passée. Quant aux activités qui seront proposées, rien n'est arrêté

à ce jour. La campagne d'inscription devrait être lancée sous peu.

- L'édition 2017 de la Balade du Patrimoine aura lieu le dimanche 24 septembre. Il reste à valider le parcours.

» **Bâtiments communaux - Environnement**

- Recours à un architecte, Monsieur Bernard PAILLAT de Maulévrier, pour les études de la réfection du local destiné au futur dépôt de pain.

- La commune de Nuaillé a redéposé sa candidature pour l'année 2017 au concours départemental des villes et villages fleuris.

- Les tournées pour le concours 2017 des Maisons Fleuries s'effectueront en juillet et septembre. Quant à la cérémonie de remise des prix, elle aura lieu le samedi 7 octobre, à 17h 00, Espace Culturel de la Boissonnière.

» **Vie associative - Jeunesse et Sports**

- Reconduction du dispositif « Espace Loisirs Itinérant », en partenariat avec la Fédération Sportive et Culturelle de France et l'Union d'Anjou. Pour Nuaillé, l'activité sera proposée du 31 juillet au 4 août 2017. De son côté, la commune de Toutlemonde proposera 2 semaines : l'une début juillet, la seconde fin août. Les bulletins d'inscription peuvent d'ores et déjà être retirés en Mairie.

- L'association de Nuaillé de Familles Rurales recherche des bénévoles pour assurer l'existence d'un bureau. Une réunion publique, destinée à présenter aux familles les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement, sera proposée à l'Equipement Multiservices le jeudi 4 mai. Par ailleurs, à compter du 10 juillet prochain, la gestion du personnel et les activités relevant de la petite enfance, seront directement assurées par la Fédération Départementale de Maine et Loire. A cet effet, un conventionnement entre elle et la commune devra être validé avant l'échéance de juillet.

» **Divers**

- Demandeurs d'emploi au **15 mars 2017** :

Nombre de demandeurs	87	101 *
Hommes	32	49
Femmes	55	52
Indemnisables	68	77
Non indemnisables	19	24

(* Pour mémoire, au 15/03/2016)

- Demandeurs d'emploi au **15 avril 2017** :

Nombre de demandeurs	84	100 *
Hommes	30	47
Femmes	54	53
Indemnisables	68	74
Non indemnisables	16	26

(* Pour mémoire, au 15/04/2016)

BUDGET COMMUNAL 2017 : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le budget 2017 a été voté par le conseil municipal le 24 mars 2017. Malgré un contexte économique national difficile, marqué par une forte baisse des dotations de l'Etat, la commune de NUAILLÉ entend poursuivre l'action locale avec le maintien de la qualité des services de proximité et des projets d'aménagements destinés à offrir un cadre de vie agréable dans une perspective durable.

EN FONCTIONNEMENT

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **1 081 000,00 €**.

» Les **recettes** se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	TOTAL INSCRIT (en €)
002 – Excédent antérieur reporté	203 936,61
042 – Opérations d'ordre entre section	360,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes	18 700,00
73 – Impôts et Taxes	655 000,00
74 – Dotations et Participations	192 200,00
75 – Autres produits de gestion courante	10 803,39
	1 081 000,00

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 876 703,39 €, soit 560,91 € par habitant (chiffre INSEE - Janvier 2017). Pour l'essentiel, elles sont caractérisées par :

- Un report d'une partie du résultat en section de fonctionnement (203 936,61 €) ;
- Une augmentation modérée de la fiscalité locale (les taux communaux de la Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont augmentés de 1 %, passant respectivement de 14,15 % à **14,29 %** et de 21,79 % à **22,01 %** ;
- Une baisse significative et continue des dotations de l'Etat ;
- Une stabilité des dotations de l'Agglomération du Choletais ;
- Le maintien des tarifs de location des équipements communaux.

» Les **dépenses**, quant à elles, se décomposent comme suit :

CHAPITRES BUDGETAIRES	TOTAL INSCRIT (en €)
011 – Charges à caractère général	240 000,00
012 – Charges de personnel	341 400,00
014 – Atténuations de produits	16 800,00
65 – Autres charges de gestion courante	212 000,00
66 – Charges financières	19 100,00
67 – Charges exceptionnelles	1 200,00
022 – Dépenses imprévues	36 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	136 000,00
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	78 500,00
	1 081 000,00

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 531,35 € par habitant (contre 577,42 € pour le budget primitif 2016).

Par grands domaines et hors écritures d'ordre, il est prévu de dépenser sur la base de **100 €** :

28,90 € en charges à caractère général (contre 35,64 en 2016) ;

41,11 € en charges de personnel (contre 38,04 en 2014) ;

2,02 € en atténuations de produits (contre 1,35 € en 2016) ;

25,53 € en autres charges de gestion courante (contre 22,36 € en 2016) ;

2,30 € en charges financières (contre 2,46 € en 2016) ;

0,14 € en charges exceptionnelles (contre 0,15 € en 2016).

VIE MUNICIPALE

La baisse des charges à caractère général s'explique, notamment, par une diminution significative des crédits affectés à l'entretien annuel de la voirie. Quant à la hausse des autres charges de gestion courante, elle est principalement due à un effort porté sur le subventionnement à Familles Rurales, dont les services à l'enfance méritent un soutien tout particulier.

De manière globale, l'épargne brute, constituée de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 46 203,39 € contre 33 320,80 € sur le budget primitif 2016 (soit une progression de 38 %).

EN INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à **709 000,00 €**.

» Les **recettes** se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRES BUDGETAIRES	TOTAL INSCRIT (en €)
001 – Solde d'exécution reporté	287 218,36
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 500,00
10 – Dotations Fonds divers	179 781,64
13 – Subventions d'investissement	27 000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	136 000,00
024 – Produit des cessions	500,00
	709 000,00

Les recettes sont constituées essentiellement :

- Du prélèvement de la section de fonctionnement (136 000 €) ;
- De la récupération de la TVA via le Fonds de Compensation (29 000 €) ;
- De subventions d'investissement sollicitées et obtenues au titre des travaux de restauration de l'ancien presbytère (Conseil Régional des Pays de la Loire, Fondation du Patrimoine) ;
- De l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement (150 000,00 €).

» Les **dépenses**, quant à elles, se décomposent comme suit :

CHAPITRES BUDGETAIRES	TOTAL INSCRIT (en €)
040 – Opérations d'ordre entre section	360,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	77 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	15 000,00
204 – Subvention d'équipement versées	90 000,00
21 – Immobilisations corporelles	323 640,00
23 – Immobilisations en cours	203 000,00
	709 000,00

Le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital) s'élève à 404 € par habitant (contre 364 € en 2016).

Les principaux investissements budgétisés sont :

- Les travaux d'effacement des réseaux rue de la Libération (83 000 €) ;
- Les travaux de réfection des trottoirs et chaussées rues des Marguerites et des Bleuets (95 500 €) ;
- La dernière phase des travaux de restauration de l'ancien presbytère (73 000 €) ;
- L'acquisition du local de la future boulangerie et les travaux d'aménagement s'y rapportant (165 000 €) ;
- L'extension du cimetière (12 000 €).

Travaux d'assainissement : Rue des Marguerites et Rue des Bleuets

Dans le cadre des travaux envisagés sur la rue des Bleuets et la rue des Marguerites à Nuillé, l'Agglomération du Choletais doit moderniser ses réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées. Ainsi, des travaux vont se dérouler à partir de la rentrée 2017 et jusqu'en début d'année 2018.

Ces travaux consistent à renouveler l'ensemble des canalisations permettant l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales en provenance des habitations et des voiries. Les travaux concerneront la voie publique jusqu'en limite de propriété où un regard de branchement sera posé permettant l'intervention des services techniques en cas de bouchage.

Ces travaux comprendront également la réfection complète du réseau d'eau potable qui sera réalisée par le Syndicat des Eaux de Loire. De plus, la commune de Nuillé s'associe aux travaux de l'agglomération pour réaliser la reprise complète de la voirie et des trottoirs.

La circulation sera perturbée durant ces travaux et des déviations seront mises en place en fonction de l'avancement du chantier mais l'accès aux habitations sera maintenu sauf cas exceptionnel.

Montant total de l'opération : 400 000 € TTC

- Commune 65 000 € TTC
- Agglomération du Choletais 265 000 € TTC
- Syndicat des Eaux de Loire 70 000 € TTC



Avancement de la serre du Presbytère

Les travaux avancent bien, il reste aux bénévoles les verres à poser et quelques finitions. L'intérieur de celle-ci sera aménagée en accord avec les employés communaux.

L'utilisation de la serre pour les agents de la commune permettra de réaliser en amont les jardinières d'été et d'hivernage pour les plantes les plus fragiles.



Villes et Villages fleuris

L'an dernier la commune s'était inscrite au Concours Départemental des villes et villages fleuris du Maine et Loire pour obtenir sa 1ère fleur.

Nuillé avait fini 5ème dans sa catégorie et seuls les 3 premiers accédaient à la Fleur.....

C'est donc de pied ferme que Nuillé se représente à ce concours. Le jury départemental est passé le 24 Avril 2017 et rendra sa réponse courant Juin.

Nous ne manquerons pas de vous informer du résultat dans le prochain « Echos ».

UN DEPART, UNE ARRIVEE ...

Réunis au Domaine de La Seigneurie, le Maire, les Elus, ses collègues, sa famille et ses amis entourent Marie-Thé Murati pour fêter son départ à la retraite, effective depuis le 23 avril dernier. C'est avec une certaine émotion que

M. Marc MAUPPIN a retracé les 17 dernières années passées au sein des services de la commune. Agent d'entretien de 1999 à 2005, elle intègre ensuite le poste d'agent administratif jusqu'en 2017, en assurant à la fois les missions de l'agence postale ainsi que celles de la mairie.

Après lui avoir souhaité une longue et heureuse retraite auprès des siens, le maire a invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



Sa succession est d'ores et déjà assurée par Ludivine BÉRAUD.

Recrutée en tant qu'adjoint administratif, le 13 mars dernier, Ludivine, âgée de 40 ans, demeure à Nuaillé depuis 12 ans.

Un atout non négligeable pour ce poste qui est basé sur le contact avec la population.

Nous lui souhaitons tous nos vœux de bonne adaptation pour ce nouvel emploi.



Concours des maisons fleuries 2017

Comme chaque année, Nuaillé aura le droit à son concours des Maisons fleuries.

Voici les dates de passage du jury :

- Jeudi 6 Juillet 2017
- Jeudi 14 Septembre 2017

Remise des prix le samedi 07 Octobre 2017 à 17h00 à l'espace Culturel de la Boissonnière

Alors, au travail pour embellir vos maisons et rendre la commune fleurissante !!!!





**Balade
du Patrimoine**

**Dimanche
24 septembre 2017**

Découverte des chemins :

- Les Quartiers
- Pré des Marchais
- Arçonde

pour une distance totale de 6,4 km

Départ à 9h 00
Place de la Rochejaquelein

**Retour au Jardin du Presbytère
pour le verre de l'Amitié.**



Animations Multisports

ESPACES LOISIRS
ITINÉRANTS

Complexe sportif



À Toutlemonde (11-17 ans) :

- Du 10 au 13 Juillet
- Du 28 Août au 1er Septembre

À Nuaillé (9-17 ans) :

- Du 31 Juillet au 04 Août



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS EN MAIRIE
Réunion d'information le 18/05/2017 à 20h15
Salle de la Vallonnerie



LES TAP



Le 1er juin 2017, Françoise POTIER et Pierre GARAU avaient

invité les familles à une projection de diapositives et films sur les TAP et les activités du CENTRE DE LOISIRS.

Peu de familles étaient présentes.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES :

- à la mairie pour les TAP,
- au domaine de la Seigneurie pour le centre de loisirs, le périscolaire et la cantine.



Suite à la publication de la tribune « Coup de Gueule » Sur www.badminton-nuaillé.com et <https://fr-fr.facebook.com>

Le Badminton Club de Nuaillé, sous la signature de son Bureau, a mis en ligne sur son site internet et sur son compte Facebook, une tribune intitulée « Coup de gueule ». A travers cette tribune, le conseil municipal est violemment attaqué sur sa politique de subventionnement associatif. En effet, l'utilisation de certains mots pourrait être qualifiée d'outrage à la personne publique (« ingratitude », « incompétence », « magouille » et « copinage »). Par ailleurs, trois associations sportives sont mises en cause : le Pétanque Club et, sans les nommer expressément, le Club de Volley-ball, et Nuaillé Tonic. Enfin, il y est reproché notre conventionnement avec la SPA et l'Union d'Anjou.

Concernant la SPA : La législation impose aux communes d'empêcher la divagation d'animaux (chiens et chats) sur la voie publique. Pour ce faire, elle doit, soit disposer de son propre local, pour y accueillir ces animaux, soit faire appel à un prestataire extérieur. C'est cette deuxième solution que la commune de Nuaillé, depuis de nombreuses années, a décidé de retenir, en concluant une convention de service avec l'antenne de Cholet de la SPA. Ce service, pour l'année 2017, est facturé 1,07 € par habitant, ce qui porte la cotisation annuelle de Nuaillé à 1 658,50 €. D'autres communes, pour des raisons qui leur appartiennent, ont fait le choix de passer par d'autres organismes (comme par exemple celui situé à Angers), ce qui nécessite, au plan communal, plus de moyens humains et matériels.

Concernant l'UNION D'ANJOU : la subvention allouée concerne l'activité dénommée « Espace Loisirs Itinérant », qui, à travers la pratique de plusieurs sports, est destinée aux jeunes de 9 à 17 ans sur la période estivale. Le coût est réparti de la manière suivante : 1/3 par les parents, 1/3 par le Conseil Départemental et 1/3 par la commune. Le montant supporté par la commune est indexé sur les effectifs inscrits (825 € pour moins de 24 enfants inscrits, 1 210 € pour 24 enfants et plus).

Concernant les SUBVENTIONS : Chaque association, en début d'année, est invitée, si elle le désire, à formuler sa demande, à l'appui de laquelle elle devra obligatoirement joindre son budget prévisionnel et le nombre d'adhérents (issus de Nuaillé et autres communes, adultes et jeunes). Suite à quoi, une commission municipale analyse ces demandes et en fait communication au Conseil Municipal, qui décidera d'allouer ou non les montants proposés. Les montants de ces derniers, calculés selon la demande, sont composés d'une partie fixe identique à chaque association de Nuaillé, et d'une part variable indexée sur les effectifs (adultes et jeunes). Pour les associations de Trémentines, les montants sont fonction uniquement du nombre de jeunes de Nuaillé inscrits chez elles.

Pour le Badminton Club de Nuaillé, sa demande portait sur un montant de 1600€ pour un effectif de 120 personnes dont 46 résidant à Nuaillé (30 jeunes et 16 adultes). Le Conseil Municipal lui a octroyé **1 550 €**, soit 97% de la demande (**Quid du plafonnement**).

De plus, il est rappelé que la commune met gracieusement à la disposition de ce club (ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes) la Salle de Sports, à raison de 15 heures par semaine, ainsi que 2 locaux de rangement dont dans l'un, seules des boissons sont stockées !

Par ses subventions, la commune accompagne et soutient les clubs dans leur fonctionnement, mais, en aucune manière, n'a vocation à pousser leurs adhérents à pratiquer le sport en compétition voire le haut niveau.

Vous pouvez voir ci-dessous la liste des associations et le montant attribué pour **2017** :

Associations Sportives et Culturelles de Trémentines ou hors commune :

- Avenir Basket :	480 €
- Avenir Judo ju-jitsu :	105 €
- Club Musical :	60 €
- Avenir Football :	390 €
- Echo Gym :	285 €

Associations sportives de Nuaillé :

- Association Cyclo :	350 €
- Nuaillé Tonic :	680 €
- Volley Ball Nuaillé :	410 €
- Club Badminton :	1 550 €
- Foulées Nuaillaises :	1 000 €
- Pétanque Club ☞ voir explication ci-dessous	0 €

Concernant le PETANQUE CLUB de Nuaillé : Le Conseil Municipal, après plusieurs réflexions, a décidé d'acheter un bâtiment modulaire d'occasion (3 800€, imputée en investissement). Celui-ci servira principalement de bureau aux membres de la Pétanque ainsi qu'à l'exercice des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). En contrepartie de cet investissement, l'association ne percevra aucune subvention municipale jusqu'en 2020. (Pour 2017, la subvention non-allouée s'élève à 380€). Enfin, il faut souligner également que l'association participe gratuitement à l'animation des TAP (90 heures à ce jour), ce qui n'est pas le cas du Badminton qui n'a pas donné suite.

En CONCLUSION : Le Badminton Club de Nuaillé - dont seulement 38% des adhérents résident à Nuaillé - est une association qui bénéficie en toute gratuité des moyens communaux (locaux et fluides) et qui se voit octroyer une subvention de 1 550€ (pour 1 600 € demandée), et qui, dans le même temps, ne manque de dénigrer et salir les membres du Conseil Municipal.

Pour rappel, le budget communal se construit sur des FONDEMENTS DÉMOCRATIQUES. Notre ligne directrice est de mener une politique communale équilibrée et juste, dans la recherche du bien commun. C'est un exercice complexe, sérieux, engageant notre responsabilité et, nous le savons tous, génère parfois des insatisfactions mais les portes de la mairie sont toujours ouvertes pour dialoguer.

C'est dans cette optique que nous avons dressé des priorités, s'inspirant des besoins essentiels de la commune, RESPECTANT LES ÉQUILIBRES, (y compris en matière de subventionnement associatif) et tendant à limiter les dépenses. Les choix ne sont certes pas évidents mais traduisent une nécessité et une volonté de COHÉRENCE.

Malgré toute l'estime et la reconnaissance que nous portons au monde associatif communal, vous comprendrez que nous ne pouvons pas tolérer les propos INJUSTIFIÉS et IRRESPECTUEUX envers les membres du Conseil Municipal, ainsi qu'envers certaines associations sportives. Nous invitons donc le Badminton club de Nuaillé à rectifier ses propos colériques et à présenter des excuses dans les plus brefs délais, sinon nous ne le soutiendrons plus.

Pour Le Conseil Municipal
Le Maire, Marc MAUPPIN

A l'abordage ! Les Petits Pirates font peau neuve et sont toutes voiles dehors !



Que de changement à l'accueil de loisirs ! De nouvelles activités : pour les petits, pour les grands. Un administratif simplifié pour les familles, une nouvelle organisation et refonte des services enfance de Familles Rurales à Nuillé, plein de matériels pour de nouvelles activités à venir, et surtout les minis camps de cet été !

Entre un camp pour les 5-6 ans en août dans une ferme pédagogique (les enfants pourront apprendre à s'occuper des animaux), un autre pour les 7-8 ans en juillet sur le thème du western (devenez la nouvelle Légende de l'Ouest !) ou encore un séjour pour les 9-11 ans en août sur le thème nautique (un aquaparc, du canoë-kayak, du tir à l'arc, etc.)...Chacun y trouvera son compte et les enfants ne manqueront pas de passer un superbe moment ! Nous partirons avec l'Iles aux Enfants de la commune de Toutlemonde : les places sont limitées donc n'hésitez pas à vous renseigner à l'accueil de loisirs auprès du nouveau directeur, Pierre Garau, ou bien par mail : al.famillesrurales@gmail.com



**INTERCOMMUNALITE :
Nuillé / Toutlemonde**



Prochainement, la Fédération Familles Rurales va apporter son aide afin de réorganiser l'accueil de loisirs pour améliorer le service proposé aux familles : une simplification administrative pour faciliter la vie des parents (chose déjà en implication), de nouveaux programmes d'activités spécifiques aux petits et pour les grands ! Le tout pour alléger grandement, le travail des bénévoles.

Enfin, Familles Rurales cherchent toujours de nouvelles familles motivées pour continuer à faire vivre l'association locale de Nuillé afin de lancer des projets, d'aider aux différentes activités ou encore pour participer à des événements. Alors n'hésitez pas à venir nous voir !

Le directeur de l'accueil de loisirs,
Pierre Garau

Association des Parents d'Elèves et Amis de l'école Publique

Dynamisme au programme !

Le vendredi 9 décembre 2016 a eu lieu notre Fête de Noël.

Après les chants des écoliers, le Père Noël s'est invité à l'école, il est arrivé les bras chargés de sucettes au chocolat pour tous les enfants.



Structure gonflable :

Location aux associations et aux particuliers : égayez vos journées en louant cette structure ! Une fête, un anniversaire... pensez-y !

Pour le plus grand bonheur des petits...

Renseignements et modalités : apea@outlook.fr



Actions diverses :

Toujours dans le souci de financer au mieux les projets scolaires des enfants, des opérations sont mises en place :

- mars 2017 : vente de portes clés trop « chouettes »

- mai 2017 : vente de brioches Gélineau



Fête de l'école été 2017 :

L'année scolaire 2016/2017 se termine en beauté avec la fête de l'école qui a eu lieu le vendredi 9 juin 2017.

Des amuses bouches préparés par les enfants avec l'aide des enseignants ont été offerts aux familles.

Cette soirée exceptionnelle s'est prolongée avec des activités : pêche à la ligne, fakir, la grenouille, une tombola ... que du BONHEUR !!!



Site de l'école : <http://ecoles-cholet123.ac-nantes.fr/site/nuaille/>

VIE ASSOCIATIVE

Ecole Privée Ange Gardien

Randonnée pédestre semi-nocturne du 22 avril 2017

L'école privée Ange Gardien et son association des parents d'élèves ont organisé pour la 9^{ème} année consécutive sa randonnée semi-nocturne pédestre.

Il était proposé pour cette édition, 3 parcours : de 7, 9 et 15 km.

Un choix qui permettait de satisfaire l'ensemble du public aux profils variés : de la famille avec les enfants et même parfois en poussette, d'une sortie entre amis de toutes générations, d'un public avisé avec des grands marcheurs, voilà une belle soirée pour tous.

C'est ainsi que presque 600 personnes ont marché à travers la forêt de Nuaille. L'accès aux chemins privés n'a pas pu être possible cette année, mais ce sera partie remise. Les marcheurs ont donc reconnu les chemins communaux qui étaient très agréables sous ces conditions météorologiques et avec une magnifique lumière du soleil couchant à travers les arbres

Ils ont pu aussi faire une pause au point de ravitaillement richement garni, et faire un petit tour de tyrolienne !



Au retour, ambiance chaleureuse et conviviale au domaine de la Seigneurie pour partager la célèbre tartiflette et un dessert copieux, le tout préparé par les professionnels & bénévoles de l'association de l'école.

Ce nouveau succès de cet événement, couvert même par les médias (tv locale TLC et presse présentes !) récompense l'important travail en amont des parents bénévoles, et leur mobilisation le jour J.

L'école remercie sincèrement tous les participants ainsi que toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de la rando.

PEDIBUS A NUAILLE



Après une première semaine d'expérience tentée en juin 2016, l'école Ange Gardien a décidé de reconduire dès la rentrée de septembre dernier, son action Pédibus.

Le principe est simple : conduire les enfants à l'école... à pied.

Encadré par un adulte bénévole, le groupe d'élèves parcourt ainsi un tracé à travers la commune de Nuaille, avec 4 arrêts visibles et reconnaissables par le panneau jaune. La longueur maximale de la ligne étant de 900 mètres.



Ainsi, chaque jour d'école, matin et soir, le Pédibus fonctionne. C'est particulièrement remarquable car unique dans l'Agglomération du Choletais.

Encore un exemple de dynamisme au sein de l'école, et sans oublier un bon geste pour la planète !

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL

CHLORO'fil

Actualités

Mercredi 24 Mai

« Si l'histoire m'était contée » (3-6 ans)

La Bibliothèque rurale de Nuaillé a proposé un moment de lecture de contes afin de laisser s'évader l'imaginaire de nos enfants.

Mercredi 7 Juin

Soirée d'échanges entre parents. « J'en parle, tu en parles, nous en parlons ». La boîte à outils propose de parler de la sexualité chez les ados. 20H30 Salle des Mauges à Trémentines.

Samedi 10 Juin

Atelier motricité (6 mois-4 ans)

Par des parcours ludiques les tout-petits peuvent explorer, crapahuter et s'exprimer librement.

Mercredi 14 Juin

Atelier Camifolia (3-10 ans)

Initiation et découverte des petites bêtes et la visite du jardin de Camifolia.

Vendredi 16 Juin

Soirée Jeux

Passez un moment convivial autour du jeu. 19H30-21h30 à l'accueil de loisirs de Nuaillé. Entrée libre.

Mercredi 21 Juin

Cuisiniers en herbe (+3 ans)

Nos petits chefs cuisiniers nous concoctent un délicieux goûter ! 14H30-17h30 Annexe salle Saint Jean à Mazières-en-Mauges.

Vendredi 7 Juillet

Barbecue d'été

Venez partager une soirée conviviale pour fêter l'arrivée du printemps. Pique-nique partagé, grillades et jeux d'antan sont au programme. 18H30 au CSI Chloro'fil à Nuaillé.

Secteur Jeunesse

Les vacances d'avril pour les 11-14 ans et les 14-17 ans ont déjà commencé. Au programme: Nerf, accrobranche, Impro, Fort-Boyad, Bowling parent-ado, Zumba, création de bijoux et bien d'autres...

Plus d'infos sur le site <http://csichlorofil.centres-sociaux.fr/>
Les camps d'été 2017 se préparent. Du séjour « Surf » au séjour « Équitation » en passant par le séjour « Itinérant vélo », les animateurs vous proposent un panel explosif pour cet été.

Inscriptions à partir du mardi 26 Avril.

Secteur Petite Enfance

Du côté des matinées, le RAM propose le vendredi 19 Mai un moment pour les tout-petits autour des livres à toucher et le vendredi 16 Juin des jeux d'eau. Horaires : 9h45-11h15 - Locaux de Chloro'fil.

Site Web : <http://csichlorofil.centres-sociaux.fr>

Facebook: csichlorofil



TROC PLANTS 2017



Le 13 Mai dernier, la bibliothèque Tourne Pages et le centre socioculturel intercommunal Chloro'fil ont proposé la 7ème édition de la fête des plantes, sur le thème

« drôles de clics dans le potager ».

De nombreux Nuaillais sont venus à l'espace de la Boissonnière, troquer des plants de légumes, de fruits ou de fleurs.

La conférence sur le compostage, le broyage et l'utilisation des déchets verts au jardin, animée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), a intéressé les jardiniers sensibilisés à l'écologie.

Les enfants ont apprécié les ateliers de fabrication de carottes musicales, l'initiation à l'art du graffiti végétal en mousse et les créations à base de légumes.



Les gagnants du concours photo amateur sur la thématique légumes originaux ou mis en scène de manière originale sont Maxence PIOU pour les 6-12 ans et Tina DE BRITO pour les plus de 12 ans.

La bibliothèque a proposé aux enfants un conte ainsi qu'un jeu sur la connaissance des légumes. Pour les gourmands, un stand proposait crêpes et boissons.



Envie de retrouver la forme, de faire du sport à domicile, découvrez le badminton.

Du loisir à la compétition, pour les jeunes (dés 2011) et les moins jeunes notre club propose des créneaux adaptés à chaque envie ou à chaque tranche d'âge. Le badminton est un sport très dynamique mais ludique qui s'adapte aux envies de chacun, du loisir à la compétition il a forcément chez nous le badminton qu'il vous faut.

Lundi 18h30-20h30 compétition adultes

Lundi 20h15-22h30 loisir sportif

Mardi 19h00-22h00 sportif

Mercredi 15h00-16h30 jeunes 200-8-2007-2006

Mercredi 16h20-17h40 jeunes 2011-2010-2009

Mercredi 17h30-19h00 jeunes 2005-2004-2003-2002

Jeudi 19h30-22h00 sportif+

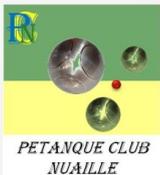
Vendredi 8h00-19h30 compétition jeunes et féminines



Inscriptions jeunes et adultes:

A l'ouverture d'un créneau jusqu'au 29 juin puis en septembre.

Contacts bcn49@laposte.net site « badminton Nuaille » 0672730340



Le club est toujours une référence pour notre région et pour cette nouvelle année 2017, des joueurs de bons niveaux sont arrivés pour compléter notre effectif.

Merci à la Mairie de nous avoir permis d'obtenir un modulaire pour le siège du club. **Un concours avec les élus, les sponsors et les habitants de NUAILLE est prévu le :**

Samedi 09 Septembre 2017 à 14 h00 au boulodrome.

Venez en famille, avec vos amis pour participer en toute convivialité à ce concours. A l'issue de celui-ci un apéritif dinatoire sera offert par le club de Pétanque.

Au niveau compétition, le club est toujours qualifié en coupe de France, en challenge de l'Anjou et coupe 49 vétérans. Concernant les résultats en championnat, deux titres de champion départemental ont été acquis le Week-end du 22 avril 2017 : Samuel MALLET en junior et COUSSAUTIEN Pierre - REINHARD Jacques - TATAR Jonathan en triplette seniors promotion.

Les prochaines manifestations au boulodrome sont les suivantes :

28 JUIN 2017 : CHALLENGE JEAN CLAUDE BRIN + 55 ANS

29 SEPTEMBRE 2017 : TROPHÉE DE LA FORET EN 7 PARTIES + 55 ans

Je rappelle que les entrainements ont lieu le vendredi après midi à partir de 15 heures au boulodrome et toutes les personnes intéressées par notre sport peuvent y rencontrer le Président et les membres du club. Je précise également que 2 initiateurs vont assurer pour la fin de la période scolaire, l'initiation pétanque pour le TAP (CM1 et CM2).

Patrick CROIZER



L'Art Tisse Tics

Théâtre de Nuillé

« Un point c'est tout » de Laurent Baffie

Tout en privilégiant les rires et les gags, les acteurs ont veillé à ne pas dénigrer la sécurité routière, bien au contraire. Les amateurs de théâtre, toujours plus nombreux, ont su apprécier cette comédie.

Nous continuons à parrainer l'association « Rêves » qui a pour but de réaliser les rêves des enfants malades. N'hésitez pas à vous connecter sur www.reves.fr

Nous sommes toujours en recherche de nouveaux talents masculins. Si vous avez le blues, besoin de vous défouler, alors venez à la rencontre de cette troupe où vous serez bien accueillis. Vous pouvez nous contacter au 02 41 62 95 28 .

L'ensemble des participants de « L'Art Tisse Tics » remercie le public pour cette saison 2017.

Théâtralement vôtre.
L'Art Tisse Tics



VIE ASSOCIATIVE

Les copains vont se régaler



Le Comité des fêtes NUAILLE LOISIRS organise de nouveau en septembre prochain leur soirée musicale annuelle devenue aujourd'hui incontournable.

Celle-ci aura lieu le samedi 16/09/2017 sous chapiteaux en extérieur au complexe sportif. Ils misent cette année sur une soirée COCHOUI où les invités pourront contempler le cochon grillé ainsi que le savoir faire traditionnel de son restaurateur.

Une animation musicale sera également de la partie afin d'ambiancer et de divertir celles et ceux qui souhaitent participer à ce moment de rassemblement et de partage et ainsi prendre du bon temps en compagnie des nuailleais, nuailleaises, membres et bénévoles du Comité.



Vide Grenier

Comme depuis quelques années maintenant, aura lieu le lendemain dimanche 17/09/2017 leur fameux vide grenier.

Celui-ci se fera sur le lieu habituel du complexe sportif de la commune. Et innovation cette année quant à l'organisation ! Les exposants auront en effet la possibilité d'intégrer leur véhicule à leur emplacement. Un côté plus pratique pour tous. Une bonne idée donc ☺.

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation et espérons que chacun d'entre vous puissiez trouver la perle rare ou bien même le petit présent qui fait toujours plaisir...

Nous restons bien évidemment à votre disposition dès maintenant pour toute précision et réservation.

Contact : Site internet : www.nuailleloisirs.fr - Mail : nuailleloisirs@gmail.com



DON DU SANG

Association pour le don de sang bénévole de Chanteloup les bois ,Nuillé ,Trémentines ,Vezins vous informe des :

DATES DES COLLECTES DE SANG 2017

24 Août à Vezins

13 Novembre à Chanteloup les bois

Toutes les collectes de sang ont lieu de 16h30 à 19h30



Un an passé dans les locaux de la périscolaire, l'association des "P'tits écureuils " se porte bien.

Nous avons pu y organiser des activités en commun avec les enfants ainsi qu'une matinée bibliothèque une fois par mois.

Certains enfants ont pris le chemin de l'école et d'autres les ont remplacés.

Notre association est ouverte aux assistantes maternelles et parents qui souhaitent nous rejoindre.

Les matinées sont toujours programmées les mardis et vendredis, de 9h30 à 11h30, sauf vacances scolaires.

Contact : lespitsecureuilsnuailleais@gmail.com



DAD
informatique.com

 **02 41 555 661**

Alexandre Doineau
3 rue du Breuil Lambert - Nuillé

 Dépannage  Formation  Installation

 **269€**
à Partir de

 **à Partir de 59€**

LIVRAISON OFFERTE

Geste ECO-CITOYENS

=>Brûlage des déchets verts



Article 3 du code civil, sous réserve des dérogations indiquées des articles 4 et 7 du présent arrêté, le brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels de tous les déchets verts issus des parcs, des jardins et des espaces verts par les particuliers, les entreprises d'espaces verts, les communes et leurs groupements est interdit.

Vous pouvez vous rendre à la mairie pour tous renseignements complémentaires.



Suite à plusieurs remarques, nous nous permettons de vous faire savoir que dès lors que vous possédez un animal de compagnie (chiens) il serait préférable pour le bien être de celui-ci et du voisinage de le mettre en pension pendant vos absences prolongées.

Etat Civil Janvier 2017 à Mai 2017



13/04/2017 Emma RIPOCHE
29/04/2017 Benicia MAMENGI
14/05/2017 Yanis ECH-CHERGUI



09/01/2017 Bruno GUBBIOTTI
01/02/2017 Roland GOUINEAU
18/02/2017 Jean GÉHO
15/04/2017 Mercedes CAZELLES

ZOOM SEMI-MARATHON



PROCHAINE PARUTION : Octobre 2017
Adressez vos textes et photos avant le 10 septembre 2017
à echonuille@orange.fr

